



COMMUNE DE LA TESTE DE BUCH

DECISION n° 2022-528

I-4 Autres types de contrats

OBJET : Contrat avec acompte pour la réalisation du film de valorisation de la cabane tchanquée n°3

Direction générale des
services techniques
Direction du
développement durable et
affaires maritimes

Réf. : SD/ 256375

DGS :

DGST :

CAB :

DIR :

CS :

Le Maire de la Teste de Buch

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 16 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire une partie des compétences définies à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales portant délégation d'attribution du conseil municipal au Maire de La Teste de Buch,

Considérant la volonté de la ville de sensibiliser le grand public aux enjeux environnementaux de l'île aux oiseaux,

Considérant la volonté de la ville de valoriser son territoire et son patrimoine,

Considérant la volonté de la ville de reconstruire la cabane tchanquée n°3 et au vu du cout des études et des travaux,

DÉCIDE

ARTICLE 1 – REALISATION D'UN FILM

De signer un contrat avec DOLLYFILMS, société de production audiovisuelle, 33 avenue de la venerie, 33 510 Andernos-les-Bains, représentée par Monsieur Bertrand Bouchez agissant en qualité de gérant afin de réaliser un film avec des interviews.

ARTICLE 2 – DUREE et PRIX

La Ville de La Teste de Buch versera 7800 € TTC à Dollyfilms pour ses prestations. Le paiement s'effectuera en 2 fois.

Un premier acompte de 30% soit d'un montant de 2340 € TTC sera effectué à la signature de ce contrat et correspond au tournage des premières prises de vues déjà réalisées de la cabane et des environs.

Un second du solde soit de 5460 € TTC sera effectué suite à la réception de la vidéo qui interviendra au plus tard le 4 novembre.

ARTICLE 3

Monsieur le Directeur Général des Services, est chargé, de l'exécution de la présente décision.

Une ampliation de la présente décision sera transmise à la Sous-Préfecture d'Arcachon pour contrôle de la légalité. Elle sera ensuite transcrite au registre des délibérations du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Fait à LA TESTE DE BUCH, à l'Hôtel de Ville, le 12/10/2022


Patrick DAVET
Maire de LA TESTE DE BUCH
Conseiller départemental de la Gironde

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213305295-20221012-DEC2022_528-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/10/2022

Affichage : 13/10/2022

Le Maire de la Teste de Buch Patrick DAVET

